

Architecture rurale et structures familiales dans le Léon méridional au XVII^e siècle

Quels liens ont pu exister au XVII^e siècle dans le sud du Léon entre l'architecture rurale et les structures familiales ? L'étude d'une tradition populaire locale permet de poser ce problème. Notre propos n'est pas d'étudier en détail une morphologie architecturale déjà assez bien connue, ni même la structure de la famille, plus obscure pour cette époque, mais seulement les relations qui ont pu exister entre elles. Précisons rapidement notre cadre :

Le Léon méridional

Le sud du haut Léon a une personnalité propre, et des frontières ethnographiques précises ; il est situé, rappelons-le, entre les monts d'Ar-rée au sud et la région de Plouvorn (qui en est exclue) au nord. Et pourtant, il n'a pas de dénomination unanimement reconnue : ses habitants le désignent sous le nom de « Léon », ils n'en reconnaissent pas d'autre ; mais pour ses voisins, du haut Léon ou d'ailleurs, ce n'est pas si simple. Quel terme choisir pour éviter les confusions ?

Écartons certaines appellations récentes, et sujettes à caution :

— celle de « pays des *julots* », popularisée par Charles Chassé ; ce dernier mot (1) n'a jamais eu autant de faveur que depuis que personne, ou presque, n'en sait plus bien le sens exact. Mais cette dénomination,

Nous remercions la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne de nous avoir donné l'occasion d'exposer un aspect de nos recherches, déjà anciennes mais toujours en cours, sur le passé léonais. Ce texte reproduit celui de notre communication orale, mais nous nous proposons de revenir ultérieurement sur l'un ou l'autre des points abordés.

(1) C'est Pol Potier de Courcy qui en 1865 (dans *La Bretagne Contemporaine*, « Finistère », p. 83) a, le premier, attiré explicitement l'attention sur ce groupe social, comme nous l'avons signalé le 2 septembre 1981, au congrès de la Société à Roscoff, à l'occasion d'une intervention orale.

pour désigner une région, n'est pas traditionnelle, et elle est d'ailleurs impropre. Elle risquerait surtout, pour cette étude, d'entraîner des associations d'idées que nous souhaitons à priori éviter, ne serait-ce que pour une raison évidente de rigueur méthodologique.

— le terme de « *Bro Chelgenn* », critiquable aussi, fort en vogue depuis quelques années : si le mot *chelgenn* lui-même est ancien, son utilisation pour désigner de façon courante et spécifique le costume local et le pays, dont ce dernier est une expression, ne paraît pas attestée de très longue date dans le pays même. Son sens varie d'ailleurs d'une région à l'autre (2).

Il nous paraît plus prudent et surtout plus exact de ne recourir qu'à un terme purement topographique : celui de « Léon méridional » n'implique aucun préjugé, aucune association d'idées a priori. Nous nous sommes en fait intéressé surtout au sud-est de cette petite région, aux « champs des collines du sud » (3) Laissons toutefois cette expression poétique, ses résonances géographiques dépasseraient encore nos limites strictes.

Le XVII^e siècle

L'importance de ce siècle est telle en ces lieux, il y a apporté tant de bouleversements qu'il fait écran à la connaissance de ceux qui l'ont précédé. Et pourtant, et malgré tant d'études de valeur, il reste lui-même mal connu ; paradoxe en apparence seulement, l'ignorance de l'état antérieur nous privant des éléments de comparaison qui permettraient de mieux cerner son apport.

Léon du sud, architecture rurale du XVII^e siècle, ces mots ne coïncident pas tout à fait avec notre projet ; nous limiterons cette étude aux maisons de cette époque qui sont appelées « *ti saoz* » ou « *ti saozon* » (au pluriel « *tiez saoz* » ou « *tiez saozon* »), ce qu'il est d'usage de traduire en notre « vulgaire langage » français par « maison anglaise » ou « maison des Anglais ».

Cette publication vient, à certains égards, trop tôt : notre documentation est réduite, fragmentaire, et elle pourrait sans doute être améliorée, même sur des points aussi précis, aussi « micro-locaux » que ceux dont il s'agit. Elle est pourtant bien tardive, car si notre enquête date, pour l'essentiel, d'une vingtaine d'années au moins, depuis presque douze ans

(2) Ainsi le mot *chelgenn* peut désigner, aussi bien (à Ploudaniel) la coiffe de Lannilis et de Ploudalmézeau, qu'ailleurs, sous la variante « chalguen » une « capote féminine de Plouguerneau ».

(3) *Li Teng*.

de nombreux écrits, des conférences et des visites ont attiré l'attention d'un large public sur une architecture qui n'était alors connue que d'un petit nombre d'« *happy few* » ; mais se sont diffusées aussi des notions plus ou moins exactes, des « traditions » qui sous leur forme actuelle sont toutes récentes ; car les données, nécessairement fragmentaires, nous venons de le dire, ont parfois été mal collectées, certaines extrapolations furent un peu hâtives, et c'est ainsi que depuis quelque temps, le domaine des « maisons anglaises » ne cesse de s'étendre...

Ainsi notre projet présent est-il très limité : loin des ambitions de l'histoire quantitative, essayer, dans quelques cas privilégiés, de préciser la signification de cette appellation, de chercher ce qu'elle peut recouvrir.

Notes préliminaires sur les « Anglais »

Le mot « Anglais » revient assez souvent dans le langage des traditions populaires. Il s'agit parfois simplement d'un langage incompréhensible (Gw. Le Menn), ou encore d'inscriptions difficilement lisibles comme nous l'avons remarqué pour des noms bien bretons, ainsi à Guernivon (Saint-Thégonnec) ou au Moulin-Neuf (Pleyber-Christ), précisément dans le Léon méridional. Ailleurs il s'agit de vrais Anglais, dont un lieu-dit ou un monument a conservé le souvenir (la Fontaine aux Anglais à Morlaix, en relation avec le sac de 1522) ou bien de Hollandais (tels les Cruypenning, dits « Criplin » à Morlaix également, mais ce peut être simplement des émigrés de la Révolution française, en particulier dans le cas des chercheurs de trésors, considérés comme anglais en raison de leur séjour outre-Manche (P. Le Bras).

Leur nom est souvent évoqué à propos de constructions importantes : les châteaux de falaise ou grottes fortifiées du Quercy, bien étudiés par M. Benejean, situés dans une région où la longue présence historique des Anglais a fortement influencé l'imaginaire local, mais aussi « beaucoup d'édifices remarquables par leur force ou leur étrangeté, même quand ils sont antérieurs ou postérieurs à leur domination » écrit P. Sébillot après avoir dit que « le peuple des provinces du centre-ouest et du sud-ouest ne leur donne pas un vilain rôle. Il semble être resté frappé de la puissance de leurs constructions ». Et il en donne de nombreux exemples ; citons seulement ici : dans l'Aveyron, l'érection de mégalithes (« Tombes des Anglais ») et la construction d'un aqueduc ; dans l'Albret, celle de toutes les églises ; dans le Morbihan enfin, « l'origine de plusieurs châteaux et de quelques églises, y compris la cathédrale de Vannes ».

H. Waquet a également noté dans son ouvrage sur « *L'Art breton* » : « Recueillez la croyance populaire, ce sont des étrangers qui édifient la plupart des belles églises. A Tréguier, à Quimper, à Saint-Tugen de Primelin, ce sont les Anglais (...) ».

Mais en Bretagne on leur attribue aussi la construction de simples maisons. Dans le bas Léon, certaines maisons de la région de Porspoder et de Lampaul-Plouarzel qui présentent des cheminées « couronnées de deux blocs de pierre de taille en demi-lune ». Surtout enfin pour le pays de Morlaix, l'érudit Armand Dagriet (1857-1933) qui s'est beaucoup intéressé aux traditions locales, aux toponymes et aux monuments ruraux pendant son séjour d'enseignant dans cette ville, et a publié, sous le nom de A.J.D. de la Herblinais, un opuscule intitulé *Au Montroulezis. Promenades à travers le pays de Morlaix* (Lajat, 1908), écrit : « Remarquons, en passant, qu'en Bretagne, haute et basse, comme en Normandie et dans tout l'ouest de la France, on dit que les maisons à *portes rondes* ont été bâties *par les Anglais* (Kerastang, à une demi-lieue au sud de Morlaix ; Coat an-Scour, en Plourin ; Breventec, en Saint-Martin, etc... ont des maisons *bâties par les Anglais*) ». Il ajoute : « Les maisons de ferme un peu plus modernes ont généralement un petit corps de bâtisse *en avancée* sur le chemin, la cour ou le jardin : ce retrait, percé d'une fenêtre et pleinement ouvert sur la pièce principale (la pièce aux lits-clos), est la salle à manger (...) ».

INTRODUCTION

Il y a plus de trente ans, nous parcourions souvent le Léon du sud, et parfois nos errances nous amenaient devant de vieilles maisons rurales ; nous nous arrêtions pour les admirer, les étudier ou les photographier, et certains habitants de ces villages, voyant l'intérêt — inhabituel à cette époque — que nous leur portions, nous disaient spontanément que telle ou telle de ces demeures avait été construite par « les Anglais » : c'était ce que l'on disait autrefois. Ils ignoraient tout à fait l'origine de cette appellation ; fait caractéristique de la sobriété des traditions de cette région, où l'on se limitait à répéter les dires des anciens, sans autrement imaginer ou extrapoler... Nous n'avions pas fait d'enquête systématique, c'est sans doute la faiblesse, mais aussi la force de cette étude qui, du moins, ne comporte pas de faux positifs. Ces maisons étaient les plus nombreuses et les plus belles dans cette région où nous attiraient justement des raisons personnelles, le sud-est granitique du haut Léon ; l'extraction sur place de la pierre y a permis en effet une construction plus belle qu'au nord de Saint-Thégonnec ou de Pleyber-Christ, ou encore à Lampaul-Guimiliau, où le schiste prédomine.

Nous avons ainsi relevé une quinzaine de ces cas, mais trois de ces maisons avaient déjà disparu avant notre passage ; trois autres ont disparu depuis lors.

— à Plounéour-Ménez et Loc-Éguiner - Saint-Thégonnec : Roc'h-

conan, Kerfrec-Huella (1657), Poulfranc-Bras (1648), Grinec, Kerguz (modifiée); Mengleuz (id.), Kermazé, Keryell et Resloas (toutes trois disparues de longue date), Ty Glaz (démolie plus récemment).

— à Pleyber-Christ : Kervern (1647), et probablement Lanmarc'h.

— à Saint-Thégonnec : Kerzépré (1634, 1641, 1642), Pennanvern (1640, disparue), Goazalan (partiellement détruite).

Nous y avons joint la maison de Cornaspic (ou Guernospic) en Lampaul-Guimilliau déjà mentionnée dans un article de G.M. Thomas (modifiée), et la maison de Crechquial en Bodilis (1680) qui nous avait été signalée par le très érudit A. Hétet. Ces deux dernières informations avaient d'ailleurs la sobriété des traditions locales : deux fois seulement nous avions relevé des commentaires plus détaillés. Jean Madec, puis son frère Guillaume du village de Cozlen (en Saint-Thégonnec), nous avaient rapporté les dires de M. Caurel, frère des écoles chrétiennes qui enseigna longtemps à Saint-Thégonnec : selon lui, les Anglais avaient occupé le pays pendant quarante ans, de 1640 à 1680, et avaient construit des maisons caractérisées par leur architecture : porte ronde, chevronnières et cheminée en « *ginaou pesk* » (= bouche de poisson : il s'agit de l'arc de décharge situé au-dessus du manteau de granit). Les maisons les plus anciennes avaient des parements de schiste (Bougès, Bodeniry et Cozpor, toutes trois en Saint-Thégonnec). A Lannivinon (en Saint-Thégonnec), une tradition, peut-être de même source, citait seulement les portes rondes et les chevronnières.

Il s'agissait, on le voit, dans ces deux cas, de tentatives d'explication plus que de vraie tradition ; le premier dénote au demeurant, et malgré la première apparence, une observation plus aigüe que celle de nombre de nos contemporains : ces bâtisses ont bien été édifiées entre 1640 et 1680 et les constructions plus tardives, celles du XVIII^e siècle en particulier, de même architecture (bien que de proportions un peu différentes) n'étaient jamais appelées « *tiez saozon* ».

Nous avons été amené à rechercher les caractères communs à ces maisons, leur signes distinctifs. Le premier, indiscutable, était leur date ; par contre, le statut social de leurs premiers possesseurs, bien que caractéristique — des paysans fortunés tirant leur aisance du commerce de la toile — ne pouvait être tenu pour une particularité, dans le contexte léonais du XVII^e siècle. Il ne s'agissait pas non plus du statut foncier du village ou de la terre : parmi ceux que nous avons pu retrouver, il y avait 3 quevaisés, 7 ou 8 domaines congéables, 2 censives, 1 lieu noble (les données nous manquent pour les autres).

Les caractères architecturaux paraissent plus intéressants : la maçonnerie était presque toujours de moellons de granit, et en bel



Roc'hconan (Plounéour-Ménez)

appareil, les joints entre les pierres bien taillées ne comportant pratiquement pas de ciment ; les blocs de granit étaient parfois énormes, ainsi à Roc'hconan, Kerfrec-Huella et Keryell (disparue), les trois en Plounéour-Ménez. Mais ailleurs c'était un schiste bien appareillé (Goazalan en Saint-Thégonnec, très modifiée), où les parements seuls étaient de granit. Il y avait toutefois des exceptions d'aspect plus médiocre : Ty-Glaz (en Plonéour-Ménez, disparue) ou Cornaspic (en Lampaul-Guimilliau, modifiée).

Si toutes ces maisons avaient un étage, des portes rondes et des chevronnières, leur morphologie générale se répartissait entre deux types essentiels : les unes présentaient, à l'une des extrémités de leur façade, un escalier (ou « degrez ») extérieur droit menant à un palier (ou « transport ») donnant accès à la porte de l'étage et abrité par un auvent ou « balet » (4) appuyé sur des poteaux ; les autres, moins nombreuses, montraient de part et d'autre de la porte d'entrée un escalier extérieur, abrité par un auvent, et le plus souvent masqué par un mur (« un balet aussi de taille ») qui n'était parfois qu'une modification, et une avancée bien individualisée (c'est-à-dire avec un toit à double pente) et de hauteur à peine inférieure à celle du corps de bâtiment principal (« bout dehors », ultérieurement « cache-table », en breton « apoteis »).

(4) L'auvent (ou « galerie ») est en général désigné dans les anciens aveux et partages par le mot français « balet » ou « ballet » ; le langage actuel emploie le terme « apoueilh », également roman.

Quelle que fût l'architecture, mais en fait presque constamment pour les maisons du premier type, le plus remarquable était cependant leur caractère double ou jumelé qui a depuis lors été remarqué par plusieurs auteurs (E. Olier, J.-F. Simon) ; il en était ainsi à Kermazé (en Plounéour-Ménez, disparue), Keryell (en Plounéour-Ménez, disparue), Grinec (en Plounéour-Ménez), Ty Glaz (en Plounéour-Ménez, disparue), Roc'h Conan (en Plounéour-Ménez), Kerfrec-Huella (en Plounéour-Ménez) et Cornaspic (en Lampaul-Guimiliau).

D'autres maisons, du second type, comportant donc un escalier extérieur et une *apoteis*, mais non jumelées, présentaient d'autres caractères doubles : Kervern (en Pleyber-Christ) où deux maisons portaient chacune les noms de deux couples ; Kerzépré (en Saint-Thégonnec) où la construction des maisons était attribuée à des frères par la tradition locale. Un cas extrême était représenté par Goazalan (Saint-Thégonnec) où la façade arrière (et au nord) de deux maisons accolées portait en son milieu une inscription double.

Il y avait certes des exceptions, telles les maisons simples de Pennavern (1649, Saint-Thégonnec, disparue), Kerguz (en Plounéour-Ménez, modifiée, l'escalier extérieur a disparu), Crechquial (1680, en Bodilis, où l'escalier était *intérieur*). Mais la presque constance d'un caractère géminé menait logiquement à penser que les « *saozon* » (« *Anglais* ») pouvaient n'être que de simples « *soçons* ». Ce mot médiéval est bien connu des lexicographes. Relevons simplement :

DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, dans les « *Addenda Carpenterii* » où ce terme est glosé sous la rubrique : « *SODES, SODARIA, Sodes, Sodalis, amicus, socius (...)* *CONSODES (...)* *hinc nostris soçon et sochon, eadem acceptione (...)* » et au *Glossaire français* : Sochon : Compagnon, camarade, associé. Gl. *Socius*... Soçon : idem.

ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane* (1808) :

SOCHON : compagnon, associé, camarade, ami

SOÇON : association, *socius*. Aller à soçon : s'associer

SOSSON : associé, ami, camarade

et aussi, ce qui n'est pas ici sans intérêt :

SOCE : Qui est en société de quelque chose avec un autre ; et sorte de redevance.

GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IX^e au XV^e siècle* (1892) :

SOÇON, sochon, soichon. S.m. compagnon, associé, camarade (...) Fem., sochonne (...) et par ailleurs :

SOCES, s.m. pl., association de plusieurs familles qui cuisent au four ensemble.

HUGUET (Édouard), *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* (1967):

SOCHON: Compagnon.

Nous négligerons ici les divers: «SOCIENNE: servante ou femme qui est en société pour quelque chose avec une autre» (Roquefort), «SOCIENNE, socienne, sochiene, sochienne ou sochine, au sens d'«associée dans une fournée» (Godefroy).

Par ailleurs, le nom local de l'avancée (le «bout dehors» du XVII^e siècle et parfois encore du XVIII^e siècle), «apoteis», n'avait encore aucune explication satisfaisante. Il était tentant de le rattacher à un participe français médiéval en *eis* ou en *is*, tel que: *apastis*, *apatis* ou *appatis*, *pastis* ou *pateis*, au sens de «contribution fixée par un pacte, accord, convention»... Après tout, nous utilisons couramment le mot «ferme» pour désigner non seulement une exploitation agricole dont le preneur est lié au bailleur par un contrat fixe et temporaire, mais au sens large, toute exploitation rurale quel qu'en soit le statut (5).

Ainsi avons-nous émis cette hypothèse: *les soçons constituaient-ils une association? familiale? et quelle pouvait-être, éventuellement la nature de cette association?*

(5) On a depuis lors émis l'hypothèse (J.F. Simon, 1982) que ce terme pouvait dériver d'*appentis* (forme bretonne ancienne: *apanteis* ou *apateis*). Malgré la phonétique, ceci ne nous paraît pas vraisemblable: d'une part, le mot *appentis* est utilisé couramment, et dans son sens exact, dans de nombreux aveux ou partages des XVII^e et XVIII^e siècles — ainsi à Lampaul-Guimilliau en 1652: «o son buron (grange) en forme d'apanty» — et il est fort probable que Grégoire de Rostrenen qui, dans son article APPENTIS (toit qui n'a de pente que d'un côté... apantéiz p. apantéizou, apatéiz, p. apatéizou...) renvoie au mot AUVENT («petit toit de planches qu'on met au-dessus des boutiques pour les garantir de la pluie. Apouëilh. p. apouëilhou. baled. p. balegeou, baledou. apateiz. p. ou») ait eu en vue notre *apoteis*.

D'autre part, dans les constructions les plus anciennes du Léon méridional d'où ce type architectural nous paraît originaire, l'*apoteis* n'était jamais un *appentis* («petit toit à une seule pente, appuyé de façade à un mur et dont la partie inférieure est soutenue par des poteaux» — cette définition correspond plutôt à notre balet — «petit bâtiment adossé à un grand», selon le Petit Larousse). Les cas où le toit de l'*apoteis* est plus ou moins en continuité de pente avec le toit principal paraissent correspondre, dans notre région tout au moins, à des remaniements (ainsi à Guernosbian en Plounéour-Ménez).

Quant aux maisons sans étage mais avec cache-table, fréquemment mentionnées au XVIII^e siècle, celles qui subsistent aujourd'hui sont en général non datées, mais tardives; malgré ce que nous en avons d'abord pensé, nous ne voyons aujourd'hui aucun argument décisif pour penser que le cache-table en rez-de-chaussée est d'une technique plus ancienne que les *apoteis* à étage; c'était souvent un simple ajout.

Toutes ces remarques n'excluent pas que des hésitations étymologiques, des glissements sémantiques aient pu se produire, surtout à la périphérie de notre région, où cette architecture est plus tardive.

Voulant vérifier quelques points de notre recherche, nous nous étions rendu au village de Kervern dont deux des maisons, presque semblables, portaient chacune les noms de deux couples et l'une la date de 1647 ; nous avons déjà sur cet endroit quelques documents manuscrits, en particulier un contrat de mariage, de 1647 également, et une liste de « beaux convenanciers, déclarations fournies par les domainiers, etc » (6) très probablement rédigés à l'extrême fin du XVII^e siècle par Lhostis de Kerhorre, archiviste de Claude-Alain Barbier de Lescoët (1691-1763), comte de Lesquiffiou. Sur place, dans la maison ouest (Quémener), nous avons eu la grande surprise de découvrir un opuscule de E. Olier, supplément au *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, daté de Pâques 1980 et intitulé « La maison de tisserand à porche extérieur surélevé souvent appelée « Ti Saoz ou Ti Saozon » dans le haut Léon au XVII^e siècle ».

Ce titre résumait des thèses qui n'étaient guère acceptables à notre sens. En effet, ces maisons n'avaient pas été construites par de simples tisserands, mais par des paysans aisés, qui tiraient leur fortune du commerce de la toile. L'expression de « porche extérieur surélevé » était impropre car, au contraire des maisons du Poitou ou de l'Auvergne vigneronne par exemple, la pièce d'habitation principale était presque toujours le rez-de-chaussée et la porte extérieure de l'étage était souvent très simple ; le rez-de-chaussée n'avait, à de rares exceptions près, aucun usage professionnel, en particulier il n'abritait jamais de métier à tisser.

D'autre part, nous l'avons vu, il n'y avait pas de correspondance bi-univoque entre un type architectural et la dénomination de *ti saozon*. Enfin, malgré le contenu de l'ouvrage, une relation quelconque avec de vrais Anglais était peu probable.

Nous sommes allés sur-le-champ à Pleyber-Christ faire part au chanoine J. Feutren, rédacteur du *Bulletin paroissial*, — dont nous avons ainsi fait la connaissance — de nos étonnements ainsi que de nos constatations et de nos hypothèses. Nous eûmes d'ailleurs une autre surprise, celle de lui apprendre qu'il y avait deux inscriptions et non une seule à la fenêtre de l'étage de l'*apoteis* de la maison ouest de Kervern ; il est vrai que l'inscription inférieure, située au-dessous de la fenêtre, et déjà assez effacée vers 1970 sur une de nos photographies, a aujourd'hui presque complètement disparu sous l'effet des intempéries.

C'est alors que la marquise de Chabannes découvrit tout à fait fortuitement une liasse de titres concernant Kervern ; malheureusement celle-ci ne contenait que trois des actes mentionnés sur notre liste, dont deux seulement pour le convenant Inisan, les autres étant des aveux

(6) Nous devons ce document à l'amabilité de M. le marquis Christian de Chabannes.

postérieurs à 1750. Ces trois actes ont été publiés par le chanoine Feutren dans son *Bulletin paroissial* (7).

Depuis cette époque le temps a passé : les idées de E. Olier (aujourd'hui disparu) avaient évolué, passant des tisserands aux marchands de toile, et il avait découvert, au village de Kerzépré, l'expression de *tiez sochenn*, qu'il avait rapprochée du vieux français *socienne*, et qu'il traduisait par « maisons associées ». Cependant il n'avait totalement renoncé, croyons-nous, ni à attribuer à l'*apoteis* une fonction initialement professionnelle, ni à admettre une relation assez étroite des *tiez saozon* avec les Anglais.

LES FAITS

Parmi les villages sur lesquels nous avons quelque information, nous avons choisi ceux pour lesquels notre documentation était la moins lacunaire. Or ces maisons étaient justement parmi les plus belles et les plus connues (Kervern en Pleyber-Christ, Kerzépré en Saint-Thégonnec, où elles présentent en outre un groupement caractéristique). Les plus anciennes et les mieux datées sont :

- 1634, 1641, 1642 : Kerzépré (Saint-Thégonnec)
- 1648 : Goazalan (Saint-Thégonnec)
- 1647 : Kervern (Pleyber-Christ)
- 1657 : Kerfrec-Huella (Plounéour-Ménez).

1 - Kerzépré

Nous avons choisi ce premier exemple plus spécialement à cause des traditions recueillies dans ce village, il y a plus de trente ans d'abord par nous-même (la construction de ces maisons était attribuée à des « frères »), et dans les années 80 par E. Olier (« *tiez sochenn* », traduit par « maisons associées »). Le village ancien comprend trois maisons groupées : l'une, à l'est, présente une avancée ouest contenant l'escalier et le coin de la table ; une autre au nord a une avancée sud, mais son escalier (au nord) a disparu ; la troisième est à l'ouest, et sa façade est montre au

(7) Nous avons fait quelques emprunts aux recherches du chanoine Feutren, en particulier pour les registres paroissiaux et les actes de donation à la fabrique de Pleyber-Christ. Nous sommes cependant souvent en désaccord avec ses conclusions sur ce qui en peut concerner notre sujet : il semble avoir parfois confondu la solidarité des consorts dans le paiement de la rente domaniale avec une indivision supposée des superficies entre les domaniers ; mais il n'avait connaissance que d'une partie des documents utilisés ici.

sud une avancée et au nord les traces d'un escalier extérieur (dont l'auvent était autrefois appuyé sur des poteaux). Le lieu de Kerzépré dépendait du manoir tout voisin de Kergaradec (actuellement en Loc-Eguiner - Saint-Thégonnec). Ce manoir avait passé par alliances successives de la famille de Kersauzon en 1523 à celle des Barbier, puis à celle des Coëtanscours, par mariage le 26 mai 1592 (ou 1598 ?) de Jeanne Barbier, fille de Louis Barbier et de Jeanne de Gouzellon, avec Yvon de Coëtanscours, seigneur de Kerbuzic et de Kerdu. Quelques parcelles de terre dépendaient toutefois du fief de Kerhir-Luzec qui appartenait aux du Dresnay depuis l'alliance en 1670 de Anne de la Haye, dame de Kerlaudy, avec Jean du Dresnay, seigneur de Kerbaul et Lohennec. Nous possédons une copie, datée du 14 avril 1700, de la baillée initiale à domaine congéable : le 12 février 1633, Alexandre de Coëtanscours (fils d'Yvon, ci-dessus nommé) seigneur de Kerbuzic et de Kergaradec, habitant le manoir de Kerbuzic en Locquémeau, baillait Kerzépré (au terroir de Kergaradec) à domaine congéable à l'usage de Tréguier à « Yvon Ropars et son fils François dit Paul, et à Pierre, fils d'Yvon Inizan ».

L'acte ne mentionne pas de parenté entre les Ropars et les Inizan. Les nouveaux domaniers étaient les fermiers en place, et vivaient séparément car l'acte prévoit l'échange de certains bâtiments annexes (les Ropars cèdent ainsi aux Inizan l'écurie contre la « chambre à texier »). Le contrat fut conclu pour la somme de 1 500 livres (les 2/3 payés par les Ropars, sans doute en raison d'une dette antérieure envers les Inizan, car les superficies des deux exploitations étaient égales) et la redevance fixée pour chacun des deux convenants à 60 liv. en argent et un quartier d'avoine. Les titres ultérieurs montrent que les superficies étaient égales, de 17 ha environ chacune.

Cette baillée initiale accordait aux preneurs une autorisation de construire :

« Lesdiz preneurs répareront et batissent de nouveau pour se loger honnettement auxdiz lieux sans rien faire de superflu et sans que ledit seigneur puisse congédier ny mettre hors la jouissance des diz lieux lesdiz preneurs sans et au préalable les réparer de telles droits réparatoires qui seront lors dud. congé sus et enthour lesdiz lieux et terres de leurs appartenances à dire d'experts... »

Les bâtiments

La construction suivit de peu l'autorisation. Ces bâtiments sont décrits dans deux aveux à la seigneurie de Kergaradec, l'un du 8 janvier 1717 pour le conovenant Ropars, l'autre du 10 janvier 1717 pour le conovenant Inizan. Nous ne les décrivons ici que très sommairement, car ce sont ceux que nous voyons encore aujourd'hui. Les édifices des deux



Kerzèpré (Saint-Thégonnec) : maison est (Inizan-Pouliquen).

convenants se répartissaient de part et d'autre d'une cour close (ces cours closes, qui n'étaient pas rares, ont toutes disparu depuis le siècle dernier) dont le montant sud de la porte d'entrée existe encore.

Le convenant Ropars, situé au nord de la cour, comportait :

— la maison actuelle qui regarde le sud et montre au-dessus de la porte d'entrée la date de 1641 ; *l'apoteis* est située sur la façade du côté ouest. Avant les transformations modernes, une porte située à l'arrière (au nord) donnait accès à l'escalier extérieur protégé par un mur.

— une *kambrannes* (pièce d'habitation), dont les dimensions restreintes (10 pieds x 9 x 8) laissent penser qu'il s'agissait peut-être de l'ancienne « chambre à texier » dont l'usage avait changé.

— une *kambr nevez*.

Il y a toujours à l'ouest de la maison principale, une belle pierre qui porte au-dessus de la porte d'inscription : F: ROPARTZ / FA GVILLERM / 1647.

Le convenant Inizan, au sud, comportait deux maisons d'habitation :

— à l'est, la maison habitée en 1681 par Jean Pouliquen est probablement la plus ancienne ; l'avancée, ou bout-dehors, placée à son nord-ouest, a un toit incliné ; elle contient à la fois le coin de la table et l'escalier. La porte d'entrée principale est située à l'est ; de ce même côté, et perpen-



Kerzéré (Saint-Thégonnec) : maison ouest (Inizan).





Kerzéré (Saint-Thégonnec) : maison ouest (Inizan), détail de l'apoteis.

diculairement au grand axe nord-sud de la maison, une grange en longère présente deux portes dont l'une montre la date, à demi effacée, de 1634 (un an donc seulement après la baillée initiale du domaine congéable).

— à l'ouest, une maison à apoteis « classique » datée de 1642, et exposée à l'est (sur la cour), présentait autrefois un escalier extérieur dont le « balet » avait un auvent soutenu par des poteaux de bois ; à noter, au premier étage de l'apoteis une fenêtre à meneaux.

Évolution (8)

Aux environs de 1700, le *convenant Ropars* appartenait aux neuf enfants issus de deux mariages d'un François Ropars qui ne doit pas être celui de l'acte de 1633. Pour une raison que nous ne pouvons préciser faute de documents (enfant unique, rachat de parts indivises ?), le domaine n'avait pas été fragmenté auparavant. Un seul des héritiers résidait sur place : Yves, qui avait épousé Julienne Nicolas. Nous ignorons la date du partage, mais la succession fut compliquée, François, l'un des enfants, ayant laissé de son épouse Barbe Mazé des enfants mineurs qui disparurent, mineurs encore, après lui. Certaines parts furent achetées par Yves Pouliquen, du village immédiatement voisin de Goazalan (en Saint-Thégonnec).

La division du *convenant Inisan* nous est mieux connue grâce à un partage daté du 16 novembre 1681 entre les enfants de Yves Inisan et Marie Martin; cette dernière possédait quelques biens à Plounéour-Ménez, et sa succession fut réglée en même temps que celle de son époux. Yves Inisan était très probablement le fils de Pierre (fils d'Yves), l'acquéreur de 1633. On peut remarquer que là encore, le *convenant de Kerzépré* n'avait pas été jusque là morcelé.

Les deux maisons d'habitation furent réparties entre les trois enfants :

- Françoise, épouse de François Rioual qui habitait au village de Traonlen (Saint-Thégonnec)
- Les enfants de Catherine (décédée), épouse de Conan Coat, qui occupaient la maison ouest (de 1642)
- Élisabeth, épouse de Jean Pouliquen, qui eut la maison est (dont une longère porte la date de 1634).

Une partie de ce *convenant* fut plus tard achetée par Yves Pouliquen de Goazalan. Il est à noter par ailleurs que les aveux de 1717 témoignent de transactions d'un *convenant* à l'autre.

C'est le 28 février 1734 que le domaine de Kerzépré fut transformé en censive : ce jour-là, Paul de Coëtanscours, chevalier seigneur de Kerbuzic, résidant au château de Kerjean (Saint-Vougay) le cèda « à fêage et cens final » pour la somme de 3 000 liv. et une rente de 25 liv. par an, avec suite au moulin de Kergaradec à :

- Yves Pouliquen, fils d'Yves (l'acquéreur de plusieurs parts des *convenants de Kerzépré*).

(8) De façon générale, dans cet article, nous n'avons conservé des données généalogiques que celles qui pouvaient présenter un intérêt pour une étude sociologique.

— son gendre, Guillaume Le Roux, de Goazalan,
 — et François Mer, époux de Jeanne Rannou, de Goazalan
 également.

Leurs héritiers possédèrent Kerzépré jusqu'en l'an 1820.

Conclusion

Si l'on extrait de tous ces détails concrets ce qui nous intéresse pour cette recherche, nous pouvons remarquer :

— Que la baillée initiale à domaine congéable a été faite à de simples « consorts » sans parenté connue entre eux (ce qui d'ailleurs n'aurait guère changé la situation), et vivant séparément.

— Que les nouveaux domaniers témoignent d'une association entre parents et fils marié (chez les Ropars et vraisemblablement chez les Inisan), pendant une et très probablement deux générations.

— Enfin, qu'il n'y a pas de continuité familiale ou généalogique entre les constructeurs, et les bénéficiaires du contrat de féage de 1724.

II - Goazalan

A l'extrémité sud-est de ce grand village groupé, tout à côté de Kerzépré, existaient deux maisons géminées édifiées en petit appareil de schiste avec des parements de granit ; la façade au sud montrait deux *apoteis* latérales et symétriques. Les portes d'entrée, également jumelées, étaient situées au milieu. Au dos de la maison, et à mi-hauteur, au milieu de la maçonnerie, sans discontinuité médiane, une grande pierre de granit montrait l'inscription : I. CARO : M. BRETON / H. CARO : C. BREST / 1648.

Aujourd'hui, la moitié ouest de la maison a été détruite, la moitié gauche modifiée et crépie, et l'inscription est à moitié masquée par un conduit de descente.

Nous ne connaissons l'histoire de cette maison qu'à dater d'un partage de 1728 entre les quatre enfants de Pierre Caroff et Françoise Abgrall, tous deux décédés en 1691, et qui possédaient également des biens à Kerboas (actuellement en Loc-Éguiner - Saint-Thégonnec). Un seul des héritiers, Yves (décédé en 1733) résidait sur place. Mais nous savons que, comme le village de Kerzépré situé au même terroir et avec lequel les relations étaient très étroites, Goazalan dépendait du manoir de Kergaradec et à l'époque qui nous intéresse, de la famille de Coëtans-cours. L'exploitation était chargée d'une rente annuelle de 48 livres, 2 quartiers de grosse avoine et 6 chapons, ces chiffres ne concernant vrai-



Goazalan (Saint-Thégonnec), détails : inscription double, porte arrière, fenêtre (dont le meneau a disparu).

semblablement que la moitié du convenant ; la nature de la redevance montre que cette censive n'était, comme Kerzépré, que la transformation d'un ancien domaine congéable.

III - Kervern

Les *tiez saozon* du village de Kervern en Pleyber-Christ sont certainement parmi les plus connues. Il y subsiste deux de ces constructions (la troisième a disparu il y a quelques décennies), et chacune d'elles présente une inscription double. Nous avons pu réunir sur ce village une documentation fragmentaire certes, mais de nature très variée, et provenant de

plusieurs sources très différentes. C'est un article du chanoine Abgrall et de Louis Le Guennec, paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (oct.-nov. 1922) sous le titre « Le chemin du Tro-Breiz entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon », qui a attiré l'attention sur ce lieu : « (Kervern) possède un vieux manoir précédé d'un double portail à meurtrières offrant la date de 1610. Sur le pignon (*sic*) de l'édifice principal est celle de 1647, mais la construction n'a rien de remarquable ». Malgré ce que l'on pourrait penser à la lecture du texte de L. Le Guennec récemment paru (1991) sur les Barbier de Lescoët — qui cite « les prévôts de Keromnès et de Kervern » parmi les dépendances de Lesquiffiou — Kervern ne dépendait pas de Lesquiffiou de temps immémorial.

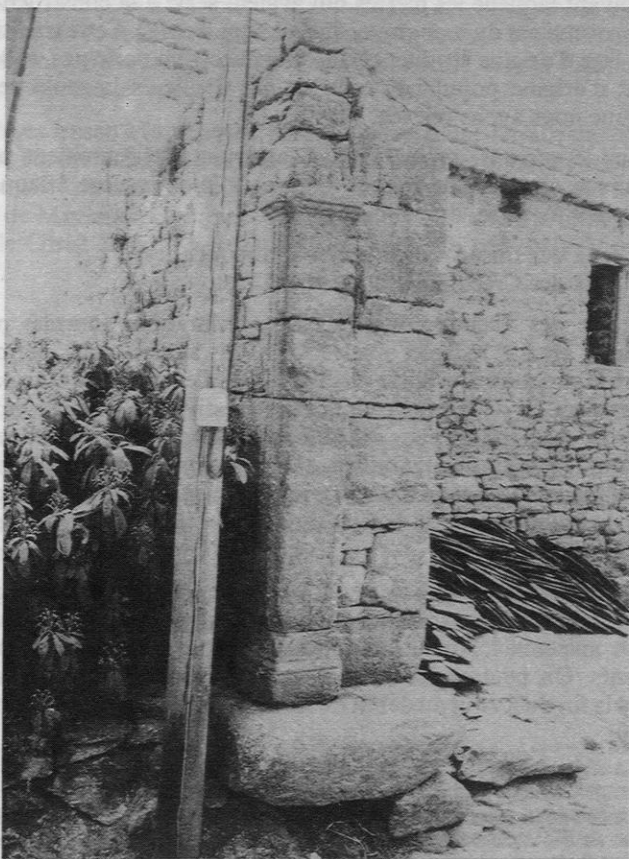
En 1578 il appartenait à « la dame doüarière de Coatinisan (sans doute Louise de Quelen) qui consentait à Yvon Crechminec la baillée d'un convenant à Kervern. Le terme de convenant est équivoque : à cette époque, dans cette région, il ne désignait pas nécessairement un domaine congéable, mais simplement une exploitation agricole. Le langage juridique, peu précis, entérinait l'usage (« le lieu et le convenant de X »), comme nous disons aujourd'hui, avec une semblable extension de sens, « une ferme ».

En 1597, c'est le « seigneur de Coatinisan » qui consent à Alain Crechminec et Jean Linisan la baillée d'un convenant à Kervern et d'une garenne nommée « Goarem Ledan ». Le bailleur était donc Pierre de Boiséon, seigneur dudit lieu, de Coatinisan et de Kérouzéré, vicomte de Dinan et de la Bellière, baron de Marcé et chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, qui était gouverneur du château de Morlaix depuis 1596. Les preneurs étaient Alain Crechminec, époux de Françoise Inisan qui décéda le 12 septembre 1638, et Jean Inisan, qui ne mourut que le 5 octobre 1652, époux de Françoise Crechminec. Ils devaient être les enfants de Jean Crechminec cité ci-dessus, et ces consorts étaient, semble-t-il, unis par un mariage croisé, le convenant restant peut-être indivis, tout au moins vis-à-vis des bailleurs. Les Inisan n'étaient sans doute pas originaires de Pleyber-Christ ; ce nom était assez répandu à l'époque à Saint-Thégonnec (étaient-ils apparentés à leurs homonymes de Kerzéré?), mais on le trouvait également à Sizun.

Il existe encore de cette époque des restes architecturaux, à vrai dire minimes : un partage de 1768 permet d'identifier avec certitude la situation de « l'ancienne maison » au sud de l'ancienne cour close et des deux *tiez saozon* actuelles, « le bout du levant tirant vers le nord ». Mais cet édifice a été très remanié : l'*apoteis*, qui n'existait pas encore au moment de l'aveu du 16 octobre 1750, a dû être construite avec des pierres de réemploi entre 1750 et 1768, probablement en 1755, date rajoutée qui figure, difficilement lisible, sur un cartouche fruste malhabilement gravé sur le montant gauche de la porte d'entrée ; on a ajouté un étage et la

galerie qui jouxtait le bâtiment au sud a été transformée à diverses époques, et encore récemment. En fait, seul l'entourage de la porte d'entrée paraît d'origine malgré l'inscription tardive.

Les malheurs de la Ligue, avec l'incendie de Boiséon, le siège et le pillage de Kérouzéré en 1590, ou d'autres causes encore, avaient dû amener Pierre de Boiséon (qui fut emprisonné à Nantes en 1598-1599, probablement pour dettes, mais qui ne mourut que le 5 août 1627) à se défaire de Kervern, car le 10 septembre 1609 c'est le seigneur de Lesquiffiou, Alexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, Kéraliou, Kerguidu, La Motte... qui consentit à Alain Crechminec et Jean Inisan un contrat à



Kervern (Pleyber-Christ) : pilier est, seul subsistant, du porche d'entrée.

domaine congéable, dont l'original ainsi que la copie fournie vers 1643 par Jean et Yvon Crechminec à Vincent Le Borgne de Lesquiffiou à l'occasion d'un procès, sont malheureusement perdus.

C'est à cette époque qu'on doit rapporter la construction du porche qui aurait été daté, nous l'avons vu, de 1610. Bien qu'il ait été construit par les domaniers, c'est surtout ce détail architectural qui avait dû conduire Louis Le Guennec à qualifier de « manoir » ce qui était un simple lieu noble. Les cours closes étaient fréquentes au XVII^e siècle dans les exploitations rurales, c'est ainsi qu'on en trouvait une à Kerzépré et aussi à Kerfrec-Huella (Plounéour-Ménez), au Cozlen (Saint-Thégonnec)...

Nous avons relevé, il y a peut-être quarante-cinq ans, une tradition locale suivant laquelle les pierres qui avaient servi à la construction du porche provenaient du manoir voisin de Lanmarch (9). Cette tradition ne doit pas être d'origine érudite, car Le Guennec n'en parle pas, et semble vraiment d'origine populaire; ce n'est pas d'ailleurs la seule de cette époque que nous ayons relevée.

Nous le verrons, les bâtiments construits ultérieurement par les domaniers se situaient de part et d'autre de la cour close à laquelle le porche, placé au nord, donnait accès :

- ceux des Inisan à droite, c'est-à-dire à l'ouest
- ceux des Crechminec à gauche, à l'est.

La liste des « beaux convenanciers, déclarations fournies par les domaniers, etc... » rédigée aux XVII^e-XVIII^e siècles nous permet de connaître la structure du village vers 1620-1648 : le terroir qui était partagé précédemment en deux convenants était subdivisé le premier entre les Crechminec et les Inisan, et de même le second entre les Riou et une autre famille Riou; puis en 1621, Guillerm. Le convenant Guillerm était d'ailleurs qualifié « de la moitié d'une tenue et convenant ». L'ensemble, sans compter la grande garenne devait être de 76 hectares répartis en quatre fractions égales.

Cette répartition régulière paraît voulue et pose problème : s'agissait-il d'anciennes censives rachetées et regroupées par le seigneur, ou d'une structure ancienne? Aucune réponse ne peut être apportée faute de documents. On peut seulement noter la fréquence relative dans cette région, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, de contrats de fermages écrits (10).

(9) Le lieu noble (ou manoir ?) de La Tour, devenu plus tard La Tour Lanmarch, appartenait au XVI^e siècle à Marguerite de Kerguennec, dame de Lesquiffiou, épouse en 1540 de Jean Le Borgne, seigneur de Kerguidou.

(10) Les deux convenants paraissent avoir eu la même structure, mais les bâtiments

Nous étudierons successivement les Inisan, puis les Crechminec.

A - Les Inisan

Peu après le contrat de 1609, figurent sur notre liste :

— En 1620, un « accord entre le seigneur de Keraliou, et Jean et Yvon Inisan de Kervern, touchant des novalités faites par ledit Inisan au convenant où il demeure à Kervern ».

— En 1621, une « transaction entre le seigneur de Lesquiffiou et Jean Inisan touchant aux novalités faites par ledit Inisan à Kervern ». La mention simultanée dans un acte juridique, de Jean et d'Yvon Inisan, atteste à notre sens d'un contrat d'association entre père et fils analogue à ceux que nous trouvons plus tard. Nous ignorons combien dura cette association ; c'est encore Jean Inisan qui rendit aveu à Lesquiffiou en 1647 ; il décéda le 5 octobre 1652.

Yves Inisan avait épousé Marie Madec, d'une famille des plus notables de Pleyber-Christ. Il fut lui-même un notable, comme l'atteste l'érection en 1647 du calvaire de Kervern situé au nord du village, sur l'ancienne route de Morlaix à Quimper. Ce monument, aujourd'hui assez mutilé, et dont le Christ était dû à Roland Doré, porte sur son socle l'inscription :

1647
YVON: INI
SAN: MA
RI: MADEC

Le couple eut au moins huit enfants. J. Feutren a relevé dans les registres B.M.S. de la paroisse, sept baptêmes, échelonnés de 1618 à 1638. Mais à la mort d'Yves Inisan, survenue le 24 septembre 1657, et celle de son épouse Marie Madec, le 13 novembre suivant, seuls trois enfants avaient vécu assez longtemps pour pouvoir être concernés par leur succession :

- Marguerite, dont l'acte de baptême n'a pas été retrouvé
- Yves, baptisé le 19 mars 1626
- Jean, baptisé le 1^{er} septembre 1634

anciens du second n'existent plus, aussi ne l'étudierons-nous pas ici. Les aveux du XVIII^e siècle donnent toutefois des détails architecturaux intéressants : une cour close, la vieille maison manale (« Ty-Coz ») couverte de genêts, mais avec un « bout de dehors » couvert d'ardoises ; une autre couverte d'ardoises avec un « bout dehors » ; une troisième maison manale couverte de genêts avec deux « bouts de dehors », alors qu'une simple « chambre » (c'est-à-dire un bâtiment dont on n'utilise pas le foyer, qui n'est pas un feu) également couverte de genêts, présente « trois étages » (en comptant le rez-de-chaussée et le grenier)...

Nous les étudierons successivement du point de vue qui nous intéresse ici.

Marguerite nous est connue d'abord par son contrat de mariage passé devant la cour de Penzé, le 30 mars 1647 et dont nous avons l'original sur vélin. Elle épousait Jean Quéguiner, de la paroisse voisine de Plounéour-Ménez, fils juveigneur de Pierre Quéguiner et de Marie Le Goff qui possédaient une quevaise et demie au village de Kerguz dépendant de l'abbaye Notre-Dame du Relec. La demeure des Quéguiner, bâtie en « simple maçonnerie » (énormes moellons de granit bien appareillés), subsiste encore.

Jan Quéguiner recevait de ses parents « la moictyé de leur ménage premier en bled secq semmées et à semer, tempres, engroix, foign, fient et instruments servans audit ménage comme charettes, charues, pailles, marres et autres entièrement, bois, fruictz et chauffages avecq la moictye de leurs bestiaux entièrement tant à cornes que chevalines, plus la moictye de leurs meubles et pièces mortes, se réservants neamointz leurs marchandises de fil et toilles, vesselle d'argeant et argeant contant et lingers...»

Selon une estimation un peu postérieure au contrat (du 25 septembre 1648), le total se montait, compte tenu de ces restrictions, à 3497 liv. 7 s., auxquels il fallait ajouter « sept vingts dix huict escus » de « bestiaux et bleds » vendus entre temps, soit, pour Jan Quéguiner, 2486 liv.

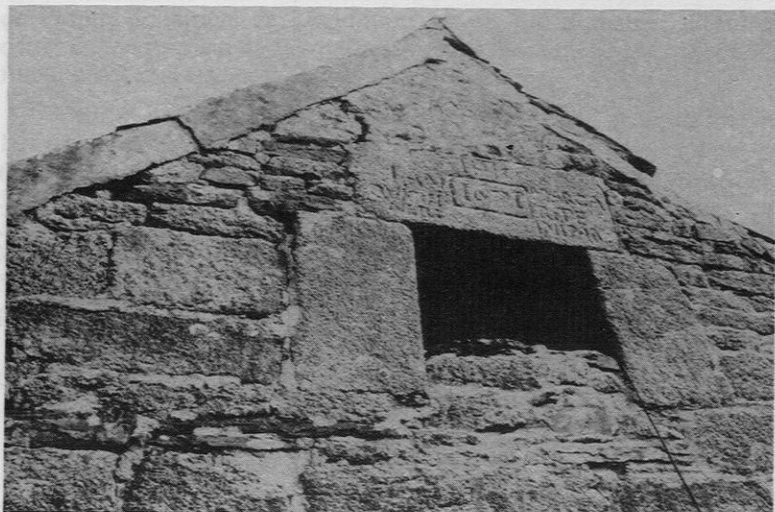
Par ailleurs, Jan Quéguiner étant juveigneur, la quevaise devait, après la mort de ses parents, lui revenir intégralement (il y avait dans les faits des atténuations au régime de la quevaise, tout au moins à une époque plus tardive ; nous le verrons plus loin).

Marguerite Inisan, quant à elle, reçut « en fabveur dudit mariage la somme de deux mille quatre cents livres tournois par argent, un lict garny de couette et traversier de plume et aultres habillementz nécessaires selon leur qualité, un coffre et un huge bois de chesne, une coupe d'argent, une tache et un bacin d'arein » (11).

Nous retrouvons plus tard le couple Jan Quéguiner / Marguerite Inisan : leur nom est inscrit sur une vieille grange du village de Kerguz :

	I H S	
I A N		M A R G A
Q U I G U I	1681	R I T E
N E R		I N I S A N

(11) Pour juger de l'importance de cette dot, citons à titre de comparaison tel contrat de mariage de 1671, par lequel une veuve « baille en dot et argourou avecq sa dicte fille » 720 livres, payables en trois termes, et une coupe d'argent le jour de la bénédiction nuptiale (communication de M. Pouliquen).



Kerguz (Plounéour-Ménez): grange

— Le 16 mars 1684, conjointement avec leur frère et beau-frère Yves qui suit, ils lèguent à la fabrique de Pleyber-Christ des pièces de terre au terroir de Traongoff.

— Ils interviennent dans une transaction d'avril 1686 concernant le moulin de Kerouat en Commana.

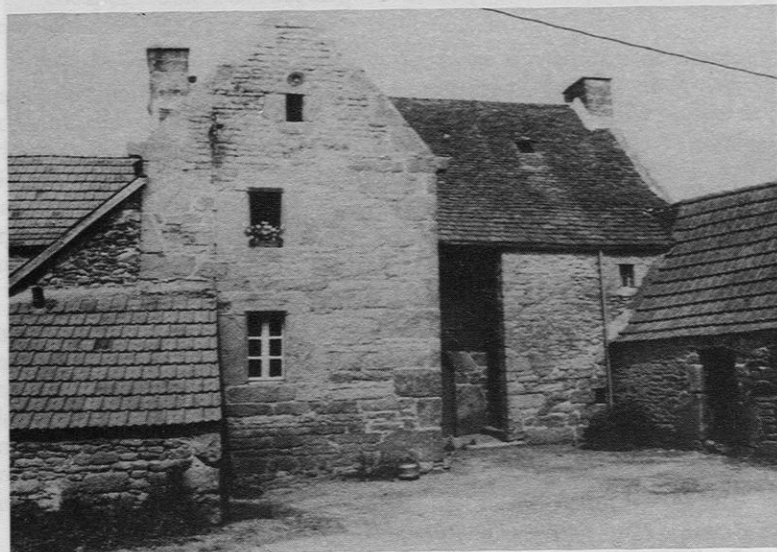
Yves Inisan, notable comme son père, fut fabricant de la paroisse de Pleyber-Christ ; en témoigne aujourd'hui encore l'inscription sculptée sur la quatrième poutre de la nef de l'église :

Y : INIZAN : L : GOV : 1658

Son nom figure aussi sur la maison ouest de Kervern (12). Décrivons-la sommairement : elle est exposée à l'est (elle n'avait jusqu'à une époque récente qu'une fenêtre à l'ouest). Sur cette façade l'escalier extérieur masqué actuellement par un mur est situé au nord, l'*apoteis* au sud présente des inscriptions que nous allons détailler.

La construction dut commencer immédiatement après celle des maisons de Kerzépré (1641 et 1642), car c'est certainement d'elle qu'il

(12) Le premier dessin de cette maison très connue est celui de J.-L. Bourven, du Génie Rural, publié par Patricia Gaillard-Bans (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1979).



Kervern (Pleyber-Christ) : maison ouest (Inisan)

s'agit dans un procès terminé par une transaction en date du 16 mai 1643 entre le seigneur de Lesquiffiou et son domanier. Yves Inisan avait sans doute voulu imiter ses homonymes — et peut-être parents ? — de Saint-Thégonnec, mais la situation, et plus encore peut-être les hommes, étaient différents. Le demandeur était « noble et puissant Messire Vincent Le Borgne, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maistre d'hostel de sa Mageste, capitaine d'une compagnie en l'armée de Champaigne, seigneur de Lesquiffiou, Keralliou, Kervegant, Kervidou, Les Salles, etc... résidant en son manoir de Lesquiffiou en la parouesse de Ploeibercris en Léon ». Le défendeur (13) était « Yvon Ynizan demeurant en lad. parouesse de Ploeibercris au villaige du Kervern, home et coulou dudit Seigneur, pour et touchant certaine nouvallités et édifices de neuff que ledit Ynizan a faict faire de nouveau... »

Après estimation (« estat et prisage »), le défendeur dut payer 272 livres tournois et une demi-pièce de toile du Léon (soit cinquante aunes équivalent à soixante mètres) à Vincent Le Borgne. Il fallait toutefois déduire de cette somme une dette de 192 livres contractée par Marie

(13) A noter qu'en 1647 encore, c'est Jean Inisan qui est le domanier « titulaire » vis-à-vis de la seigneurie de Lesquiffiou.

de Ploëuc, douairière de Lesquiffiou, envers son domanier. D'autres dettes du feu seigneur de Lesquiffiou, dont le montant nous est inconnu, furent aussi effacées.

Vincent Le Borgne nous est bien connu par l'ouvrage posthume de L. Le Guennec, *Une famille de la noblesse bretonne : Barbier de Lescoët* (1991) qui contient, outre sa biographie, une reproduction de son portrait. Son caractère, ses besoins financiers et ses dettes rendent compte tout autant que la personnalité et la situation de son domanier, de ce procès où le respect strict du droit (14) lui offrait une occasion trop opportune. L'expression de « fronde sociale » qu'on a voulu suggérer à ce propos, ne paraît pas pleinement justifiée.

L'apoteis de Kervern porte, gravée sur le linteau de la fenêtre de l'étage, l'inscription :

Y : INISAN

M : MADEC

En bas de la même fenêtre, on lit, très effacé, le nom des enfants :

Y : INISAN

I : RIVAL

Mais au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée, est inscrite la date de 1647.

Cette date était déjà celle de la croix érigée par Yves Inisan et Marie Madec au bord de la vieille route de Quimper ; c'était aussi celle du contrat de mariage de leur fille Marguerite. Que signifie-t-elle sur cette maison, puisqu'en 1643 la construction en était déjà en cours ? La fin des travaux ? C'est plutôt celle du mariage d'Yves Inisan qui avait alors 21 ans. Le contrat de sa sœur nous amène à la conclusion qu'il a lui aussi bénéficié d'un contrat, l'associant pour moitié à la propriété des édifices et superficies et à la moitié de l'exploitation, du « ménage » (15) comme ce fut le cas la même année pour son beau-frère Jean Quéguiner à Kerguz (en 1643 il n'aurait d'ailleurs pas pu être associé à ses parents, il n'avait alors que dix-sept ans). Mais l'inscription inférieure a deux autres particularités :

— elle est évidemment complètement distincte de celle du linteau, qui porte le nom des parents, alors que dans les autres cas étudiés ici (Goazalan, Kerfrec-Huella et la maison est de Kervern) les noms masculins sont juxtaposés, et superposés aux noms des épouses, ou même suivis

(14) Les congéments au bénéfice direct du propriétaire foncier, étaient, on le sait, fort rares ; l'opération ne se faisait guère que pour subroger (sans doute avec bénéfice) un tiers, co-héritier du domaine ou autre exploitant, dans les droits des domaniers.

(15) Son aïeul Jean se serait sans doute retiré vers cette même date.

de ceux-ci comme à Kerfrec. Est-ce par hasard, ou bien n'est-ce pas aussi l'indice que l'inscription inférieure n'a été gravée qu'un certain temps après la première, au moment du mariage et du contrat ?

— elle est très effacée ; déjà mal lisible sur une photographie des années 60, elle a maintenant presque disparu ; l'érosion pluviale en est certes responsable, aggravée par la situation sous le rebord inférieur de la fenêtre ; mais peut-être aussi, réalisée à une autre date que celle du linteau, était-elle moins profonde ? Remarquons en passant que nombre de gravures anciennes sur granit se sont malheureusement bien dégradées dans cette région pendant les vingt dernières années.

Yves Inisan nous est encore connu par diverses transactions énumérées dans notre liste : 1651, 1654, 1656 ; il s'agissait dans tous ces cas d'autorisations de modification des édifices et superficies. Il eut au moins cinq enfants, qui nous sont connus par les B.M.S. et par une référence à un aveu de 1704 :

— une fille, Renée, mariée le 26 novembre 1674 à Charles Le Maguet, de Plounéour-Ménez,

— René, décédé, jeune encore, le 31 mai 1673,

— François, époux de Catherine Pouliquen, qui eut au moins un fils, Yvon, baptisé le 14 avril 1673

— Guillaume, « marchand de Kervern », qui épousa d'abord Marguerite Pouliquen, puis en secondes noces, le 7 juin 1670, Catherine Madec, fille de feu Jean et de Jeanne Meudec, et qui décéda le 31 octobre 1671. A noter que Vincent Le Borgne de Lesquiffiou signa sur le registre comme témoin du second mariage.

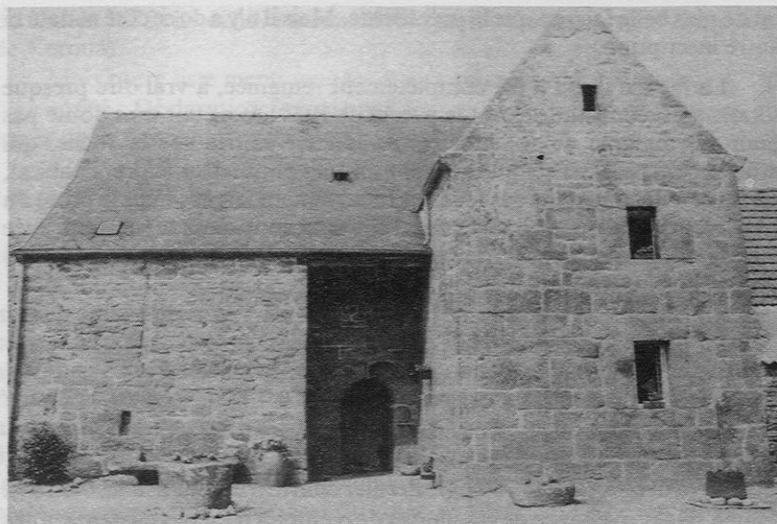
— Yves. Les domaniers qui rendent aveu le 16 octobre 1750 à Lesquiffiou pour le convenant de Kervern (16) paraissent tous descendre de ce dernier, à peu près certainement le même qu'Yves Inisan (décédé vers 1700), époux de Barbe Corre, à la nombreuse postérité.

Jean Inisan. Il fut lui aussi un notable ; en 1666 il était « gouverneur » de la paroisse de Pleyber-Christ ; les portes du porche de l'église en témoignent, sur lesquelles on lit :

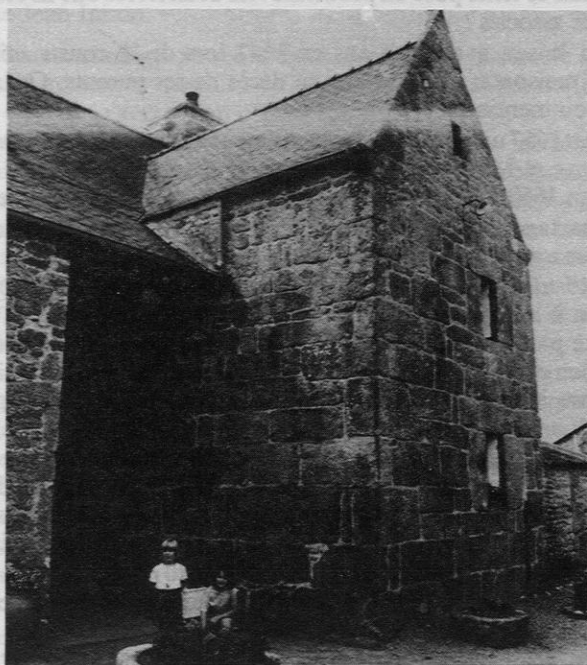
IAN INISAN GOV 1666

mais c'est une autre inscription qui pose un difficile problème : celle de la maison est de Kervern (Laurent). Cette bâtisse de mêmes dimensions que la précédente est, elle aussi, exposée à l'est, tournant le dos à l'ancienne cour close ; la façade est et les pignons sont faits de gros moellons de granit très bien appareillés comme *l'apoteis* située à son bout sud, et cette maison

(16) Nos remerciements Y.P. Castel de nous avoir obligeamment communiqué une copie de ce document.



Kervern (Pleyber-Christ): maison est (Crechminec)



est de plus belle facture que la précédente. Mais il n'y a de ce côté ni date ni autre inscription.

La façade ouest a été complètement remaniée, à vrai dire presque totalement reconstruite avant la guerre de 1914 ; ce n'était sans doute pas pour un manque de solidité : la maison est édifiée sur la roche, qui affleure. On peut penser que la raison en était plutôt d'améliorer l'habitat, on y a en effet aménagé des fenêtres relativement larges ; mais la porte du rez-de-chaussée qui donnait autrefois sur la cour close a été supprimée lors de ce remaniement.

Les linteaux des fenêtres portent des inscriptions :

— à gauche (au nord) :

Y : INIZAN	I : INIZAN
I : RIVAL	K : QVEQVINER

(avec inversion des N ; les caractères sont de qualité médiocre, en comparaison surtout de ceux de la maison ouest),

— à droite, la date 166... (le dernier chiffre n'est pas lisible, 0 ou 6 ?).

Même si la provenance de ces pierres de réemploi n'est pas évidente, nous verrons que la construction n'était probablement pas due à la famille Inisan, mais ce texte pose un problème : les deux frères ont-ils été indivis ? Ont-ils été associés ?

Jean Inisan avait huit ans en 1647 lors de la construction de la première maison et dix-huit ans au décès de ses parents. Or la liste de Lesquiffiou mentionne :

— en 1657 un « partage des biens meubles que possédoient deffunts Yvon Inisan et Marie Madec au village de Kervern »,

— en 1660 un « partage entre Jean et Yves Inisan à Kervern ».

Ce partage a dû intervenir au moment du mariage de Jean qui vivait jusqu'alors avec son frère aîné marié.

Le 16 mai 1684, Jean Inisan et son épouse Catherine Quéguiner firent don à la fabrique de Pleyber-Christ d'un champ sis à Traongoff dans cette paroisse, affermé 32 sous par an. Ils agissent séparément de Yves Inisan et de son épouse Jeanne Rioual, et de Jean Quéguiner et de son épouse Marguerite Inisan, qui, le même jour, dans un autre acte notarié, donnent à la même fabrique un champ nommé Guimblech, une garenne dite Goarem Suil et un quart de maison, situés au même terroir et affermés deux livres par an. Ces biens décrits dans un partage du 29 janvier 1636 devaient provenir de la succession de Marie Madec ; ils avaient, très probablement, été partagés pour donner sa part à Jean Inisan.

Sur un acte de baptême du 7 décembre 1670 retrouvé par J. Feutren, le parrain d'un enfant, Yves Le Bosse (?) né au moulin de Toulechan, est Yves Ollivier, « valet, servant chez Jean Inisan, à Kervern ».

Enfin, Jean Inisan ne paraît pas mentionné dans le contrat de vente

du 8 mars 1675 cité dans la transaction d'avril 1686 concernant le moulin de Kerouat.

Mais notre liste mentionne les aveux suivants :

« 1665 : Déclaration fournie par Jean et Yves Inisan de maisons et terres qu'ils tiennent à convenant à Kervern ».

« 1674 : Déclaration que font Yves et Jean Inisan à la seigneurie de Lesquiffiou, de Kervern »

« 1682 : Aveu et déclaration fournis à Madame de Lesquiffiou, tutrice, par Yves et Jean Inisan frères, Kervern, Saint-Donoat ».

Habitait-il une partie de la maison principale, ou bien une autre maison plus ancienne ? Rien n'autorise en tout cas à lui attribuer la maison est ; la mention d'un partage en 1660 paraît bien exclure cette hypothèse. Peut-être envisageait-il la construction d'un autre logis, car l'aveu du 16 octobre 1750 cite une autorisation de 1671 non encore utilisée : « Item un aplacement de maison dans la vieille cour avec pouvoir d'y faire bâtir dans la *meilleure* forme qu'il avisera auxdits avouants et de faire la couverture d'ardoises suivant la permission portée par le contrat et bail convenancier des héritages du vingt neuff avril mil six cents soixante onze y recours » (ce dernier acte ne figure pas sur notre liste). Aucun des domaniers rendant aveu à cette date au seigneur de Lesquiffiou ne descend de Jean Inisan.

Quelles **conclusions** pouvons-nous tirer de cet ensemble de faits ? Nous considérerons la question de la nature de la solidarité entre les Inisan, et celle de la succession d'Yves Inisan père.

a) Quelle était la nature de la solidarité entre les membres de la famille Inisan ? Nous ne parlons évidemment pas de la communauté de paroisse ni même de la communauté de village concernant les puits, les communs, diverses terres vaines et vagues... Les Inisan étaient des consorts, solidaires vis-à-vis du seigneur foncier dans la redevance domaniale, mais les édifices et superficies n'étaient pas indivis (tout au moins en 1660) (17). Quant à la communauté de vie, elle paraît bien se réduire à deux modalités :

— Le couple marié avec, bien entendu les enfants mineurs, les parents âgés, les frères et sœurs encore célibataires et les domestiques.

— L'association des parents et d'un fils marié, comme au village de Kerzéré et aussi à Kerguz : nous en avons vu deux exemples : Jean Inisan et son fils Yves, puis ce dernier et son fils nommé également Yves, et il y en a peut-être eu d'autres.

Nous n'avons mis en évidence, par contre, aucune communauté entre collatéraux.

(17) Nous ne parlons pas, bien entendu, d'indivisions successorales purement transitoires.

Ceci amène à se demander quelle était l'origine de la deuxième inscription double (maison est) : provenait-elle d'un bâtiment d'exploitation, telle une grange, ou d'une « buanderie » (ou « maison à buée », en breton « *kann di* », servant au travail du lin) ? Nous pouvons seulement suggérer une hypothèse : elle pourrait provenir d'une maison, sise dans le pré dit « Prat ar Feunteun », mentionnée *in fine* dans l'aveu de 1750 (les procès du siècle précédent avaient rendu prudent) et qui avait une porte et une fenêtre. Elle témoignerait, ainsi que la date inscrite de 166..., du partage entre les deux frères dont l'association aurait été strictement limitée à cette construction.

Il y avait d'ailleurs d'autres associations, dans des affaires où les participants faisaient bourse commune (« *boutin* »), telle cette transaction d'avril 1686 concernant le moulin de Kerouat en Commana dont c'est la première mention connue (c'est actuellement l'écomusée du parc d'Armorique), entre les acquéreurs Messire Hervé Sibiril, prêtre, demeurant « dans son lieu de Penvern », en Pleyber-Christ, « Yves Inisan et autre Yves Inisan, de Kervern, et Jean Quéguiner et Marguerite Inisan, de Kerguz et le vendeur, Yves Kerbrat, du village de Crechcorniel (actuellement Crec'hgoarniel) en Commana, agissant pour lui et pour les héritiers et la veuve de Jean Kerbrat son fils », et faisant référence à la vente, du 8 mars 1675, et à un acte du 30 juin 1681.

b) La succession d'Yves suggère aussi une réflexion :

— sur le rôle du père dans le règlement de cette succession : il a de son vivant doté sa fille en argent liquide et associé, sans doute par moitié, son fils aîné dans ses biens (édifices et superficies) et son exploitation ;

— sur l'exclusion probable de la fille dotée. Bien que, s'agissant d'une fille, on puisse imaginer qu'il était essentiel de préserver le patrimoine du lignage, il est beaucoup plus probable dans le contexte breton, que l'important était la communauté de vie, dont la fille sortait par son mariage, en allant habiter « au loin ». Bien que notre documentation ne soit pas assez précise, tout cela fait penser à un thème majeur de l'ouvrage fondamental de Jean Yver (*Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés ; essai de géographie coutumière*, Paris, 1966). On note aussi une évolution des mentalités : tant que le mode d'exploitation est le fermage, puis aux premiers temps du domaine congéable (qui ne s'est guère implanté solidement dans cette région qu'au XVII^e siècle), la mentalité domaniale et seigneuriale domine ; le fermier ou le domanier d'une part, le seigneur foncier de l'autre, sont d'accord pour maintenir l'unité de l'exploitation qui correspond tant à l'intérêt de celle-ci (et donc du seigneur) qu'à leurs mentalités spontanées (?) et respectives. Ceci dure, en général, dans cette région jusqu'aux environs de 1680, nous semble-t-il.

On passe alors à des partages strictement égalitaires, où toute dot est considérée comme simple avance d'hoirie et rapportée à la succes-

sion (18). Sans doute l'argent liquide était-il devenu moins abondant, interdisant les soultes dans la pratique, mais on peut penser qu'aux générations précédentes, son abondance ne faisait que permettre la manifestation d'un trait de la mentalité domaniale. En tout cas, le respect de la Coutume sur l'égalité du partage pour les biens roturiers se généralise alors dans cette région pour le domaine congéable dont les superficies sont alors divisés, comme les censives.

La même évolution vers le partage égalitaire tend à se produire à la même époque, mais cette fois contre l'usage de quevaise, tout au moins dans certains cas. Nous en voyons pour témoins les partages entre les descendants de Pierre Quéguiner et Marguerite Inisan au village de Kerguz. C'est ainsi que lors de la succession de Jean Quéguiner et Marguerite Inisan, le partage du 28 août 1709 fut égal entre leurs enfants Marguerite (épouse de Hervé Le Mer) et Pierre et que le 2 janvier 1716, ce dernier cèda la moitié de sa quevaise à son fils aîné Jan, en précisant « en cas qu'il lui survive après son deçois et non autrement », cette clause visant à éviter une éventuelle déshérence.

B - Les Crechminec

Nous sommes bien moins documentés sur les Crechminec que nous avons laissé en 1609, date de la baillée initiale à domaine congéable. Ils avaient dû commencer la construction de leur maison vers la même date que les Inisan, car les archives de Lesquiffiou contiennent l'un des documents de notre liste : un jugement en date du 15 février 1644 condamnant Jean et Yves Crechminec « de desmollir les novallités et édifices dont ilz ont surchargé le fond des convenantz quils tienent soubz ledit demendeur au village de Kervern et remettre les terres en despendantes en leur prestin estat et luy en faire deslaix, si mieux ilz n'ayment en passer bail par despans de l'instance... »

Le seigneur de Lesquiffiou — qui cette fois n'était pas débiteur — avait pour lui la loi et le jugement, les Crechminec le fait accompli ; l'affaire se passait en milieu rural, et pour un problème immobilier ; la contestation se prolongea donc, et elle se termina, comme elle devait l'être, en 1651, par une transaction dont nous ignorons les termes, et tout porte à le croire, par la construction de la maison est (à gauche de la cour close),

(18) Ainsi à Saint-Thégonnec, cet accord de 1684 entre quatre héritiers pour le règlement de la succession mobilière (argent liquide et meubles) de leurs parents, visant à équipoller les parts en tenant compte des « advencementz leurs faicts par... leurs dict mère pour parvenir à un conte contribuant au terme de la Coustume » — la part de chacun et par conséquent la dot de la fille, en argent et en meubles, se montait à 1372 liv. 10 s. Ceci ne concernait que la succession mobilière, mais confirme que le partage des droits superficiels et réparatoires du convenant fut égalitaire.

que nous avons déjà décrite, et dont la façade ouest, entièrement refaite, porte, sur des pierres de réemploi, les inscriptions que nous avons discutées.

Les Crechminec et les Inisan étaient en relations très étroites, mais c'est leur proche parenté plus que leur voisinage qui explique les parraïnages mutuels aux baptêmes d'enfants des deux familles que nous montrent les registres B.M.S.

Les aveux permettent de suivre quelque temps les Crechminec : en 1647, Yvon et Jean Crechminec font déclaration conjointement avec Jean Inisan, et on note en 1664 une « déclaration fournie par Yves et Hervé Crechminec et Yves Le Scanff, d'un lieu et convenant à Kervern ». Nous les perdons ensuite, sur ce plan tout au moins : les registres paroissiaux permettent bien d'en retrouver plusieurs à Kervern (jusqu'en 1738 encore...). Par ailleurs, le 30 mai 1712, Yves Pezron, curateur des enfants mineurs de Claude Crechminec et Jeanne Corre, fournit bien encore aveu à Lesquiffiou, mais le texte montre qu'il s'agissait de terres acquises par retrait lignager contre Jean Breton (alias « Bertou »), acquéreur de François Messenger et Catherine Riou ; cette part de convenant provenait donc de la famille Riou et si ces Crechminec avaient très certainement un lien familial avec le domanier de 1609, ils n'étaient, en tout cas, pas en continuité successorale avec lui pour le convenant que nous étudions.

La maison est à dû être achetée par la famille Pape, plus exactement par Paul Pape, époux le 26 avril 1706 de Barbe Inisan, car elle est décrite aussi bien dans l'aveu fourni par les Inisan en 1750 que dans le partage Pape de 1768. Nous en voulons pour preuves la mention à la fin de notre liste, mais d'une écriture différente, de l'achat en 1719 par Paul Pape à Alain Léon d'un convenant arrenté à 28 livres, et surtout l'argument tiré de la permanence de la répartition des terres depuis le contrat initial de 1609 ; la comparaison de l'ensemble des aveux que nous avons retrouvés pour la fin de l'Ancien Régime, permet d'affirmer que le demi-convenant des Crechminec avait bien été acheté par les Pape-Inisan. En 1789 cette maison était louée à Jean Guillou, membre de la famille Pape. Ainsi les maisons Inisan et Crechminec avaient-elles été construites à peu près simultanément, comme celles de Kerzéré.

En conclusion, vis-à-vis des Inizan, les Crechminec étaient juridiquement de simples consorts (étroitement apparentés d'ailleurs) par rapport au seigneur foncier. Nous constatons ici également, en 1644, une association de deux membres de cette famille, Jean et Yves mais le demi-convenant a dû changer de mains dès le début du XVIII^e siècle.

Les superficies de Kervern furent rachetés au XIX^e siècle par les Barbier de Lescoët, descendants des Le Borgne de Lesquiffiou, qui étaient les propriétaires du fond.

IV - Kerfrec-Huella

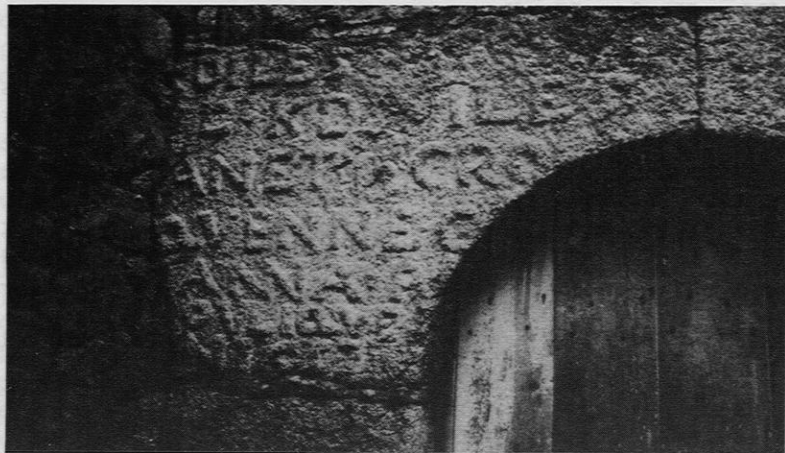
Nous terminons par la maison de Kerfrec-Huella sur laquelle nos recherches sont en cours et qui nous intéresse ici à plusieurs égards, car c'est l'une des plus sûrement attribuées aux « Anglais » (F. Joncour). Elle est faite de « simple maçonnerie » c'est-à-dire d'énormes moellons de granit bien taillés et appareillés presque sans joints. Elle était symétrique, avant l'adjonction au XVIII^e siècle d'une *apoteis* sur la gauche de la façade ; au milieu de cette dernière, deux portes jumelles donnaient accès au rez-de-chaussée divisé en deux par une cloison de bois médiane ; l'emplacement de l'escalier extérieur de droite, qui a disparu, est encore visible. Au-dessus des portes jumelles, une inscription en relief partiellement masquée à gauche par l'*apoteis*, permet de lire :

... KDILES
C. KDILES
ANET . CRO
QUENNEC
ANNA . P
OULIQVE
N . 1657

A noter qu'il existait autrefois une cour close.



Kerfrec-Huella (Plounéour-Ménez) : façade arrière.



Kerfrec-Huella (Plounéour-Ménez): portes jumelles, inscription double.

Cette maison était édifée sur une censive ancienne ; la totalité du village, incluant Kerfrec-Izella où subsiste toujours une autre maison de la même époque, versait une rente de cinquante sols à la seigneurie de Coatudavel (19).

RÉFLEXIONS DIVERSES

Notre étude n'est pas exhaustive, mais nous nous bornerons à ces exemples. Ce sont ceux pour lesquels la documentation est la moins rare, ceux justement qui présentent une date et des inscriptions doubles ; ce sont aussi les plus connus aujourd'hui, tout au moins pour Kerzéré et Kervern. Ils permettent donc quelques autres réflexions.

1 - La construction au XVII^e siècle

a) La construction de ces maisons implique, de toute évidence, une paysannerie aisée, disposant d'argent liquide ; l'essor de la production et du commerce de la toile à cette époque est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

(19) Au siècle suivant nous trouvons encore des « associations » à Kerfrec-Huella, dénotées par un partage en 1748 entre deux familles de terres « acquises de divers particuliers pendant leur société » et par un procès en 1782-1783 aboutissant à un partage entre deux indivisaires, la part indivise de l'un des propriétaires étant affermée à un tiers !

Il faut aussi que cette classe rurale ait eu la stabilité que donne la possession de la terre, ou tout au moins celle des superficies. C'est dire l'importance qu'ont eue le régime de la quevaise et surtout celui du domaine congéable qui se développe alors. C'est dire aussi le rôle, pour la construction, de ces exploitations assez grandes pour la région et non encore émiettées par des partages.

Les maisons géminées s'observent sur des terres de statut varié, quevaise comme c'était probablement le cas pour la maison disparue de Keryell, ou censive comme à Kerfrec-Huella, mais elles paraissent correspondre le plus souvent à des domaines congéables donnés en consortie à deux couples et non encore morcelés.

Il semble même que, tout au moins dans cette région, le domaine congéable puisse être à l'origine des premières constructions comportant à la fois escalier extérieur et *apoteis*; la « vieille maison » de Kervern, la plus ancienne, n'avait encore ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques; à Kerzéré, l'avancée de la maison Inisan-Pouliquen, la plus ancienne également, n'est pas une *apoteis* vraie. Les maisons étudiées ici, qui sont par ailleurs datées, paraissent bien parmi les premières; dès la seconde moitié du XVII^e siècle ce modèle architectural prend une extension considérable: c'est ainsi qu'on ajoute des *apoteis* à la vieille maison de Kervern, à la maison Guillerm du même village (le 16 avril 1657, François Guillerm obtient pour 44 livres l'autorisation de construire un « recoing ou bouttehor »), à la maison de Kerfrec-Huella... La fortune de ce type d'édifice croît encore au XVIII^e siècle et s'étend avec des variantes jusqu'à nos jours.

Il n'est pas exclu que dans les plus anciennes de ces maisons la coexistence de l'*apoteis* et de l'escalier extérieur corresponde à une association parents-fils marié, avec communauté « à pot et à feu ». Malheureusement les inventaires, du XVIII^e siècle, très nombreux mais trop tardifs — nous possédons en particulier celui de la maison est de Kervern — ne peuvent nous renseigner, car ces maisons étaient en général occupées par un seul ménage, même si la propriété en était indivise ou le plus souvent répartie de façon précise entre plusieurs.

b) On ne saurait trop souligner le rôle capital du domaine congéable: s'il est apparu en Léon méridional avant le XVII^e siècle, c'est à ce moment qu'il prend vraiment une extension considérable comme le montrent de nombreuses baillées de 1620 à 1680 environ (20). C'est là une véritable révolution sociale qui constitue le fait majeur de cette histoire rurale locale du XVII^e siècle, et dont le retentissement ultérieur, les suites économiques et culturelles ont été fort importantes — nous y reviendrons ailleurs. N'est-il pas évident que l'argent de la toile n'a pas été dépensé

(20) Nous en publierons ultérieurement quelques-unes.

seulement, comme d'aucuns l'ont dit, « en vin et en chapelles », mais qu'il a été également utilisé pour l'achat, sinon toujours de la terre tout au moins des superficies, puis pour la construction des maisons, l'ameublement, sans compter quelque argenterie et un certain luxe vestimentaire ?

Retenons surtout pour le moment les conséquences de cette révolution sur les mentalités, avec semble-t-il, une certaine inertie, un retard d'une ou deux générations. C'est un des rares cas où nous pouvons saisir sur le vif à une époque un peu ancienne une véritable mutation de la mentalité d'un groupe rural, et observer une relation entre les modifications d'une structure foncière et l'évolution d'une mentalité.

c) Les soçons : avons-nous pour autant résolu notre problème initial et vérifié notre hypothèse de départ ? Ces associations sont-elles suffisantes pour expliquer la dénomination de tous les *tiez saozon* ? Nous devons reconnaître que tout n'est pas satisfaisant, en remarquant cependant qu'on ne peut, a priori, trouver une hypothèse qui résoudrait de façon exhaustive les problèmes posés par toutes ces maisons : nombreux sont en effet les cas où une théorie fautive ou tout simplement approximative, visant à expliquer le nom de ces maisons, par exemple en le mettant en relation avec un type très précis d'architecture, a conduit certains à étendre indûment l'attribution du nom de *ti saozon* à des cas où il n'était pas réellement attesté.

En fait, la tradition populaire se rapporte à des faits complexes dont elle a gardé un souvenir assez flou. Rapportons un exemple plus détaillé d'une tradition authentiquement populaire, recueilli récemment : les « maisons des Anglais » auraient été construites par plusieurs membres d'une famille (des Anglais ? ce n'est pas certain) qui se seraient installés dans le pays et y auraient peut-être introduit, tout au moins développé, la culture du lin, le travail et le commerce de la toile ; ils se seraient disséminés dans la région pour se répartir le secteur ; ils exportaient les toiles par Saint-Pol-de-Léon et Roscoff en Angleterre, d'où ils rapportaient diverses marchandises. C'est eux qui auraient fait construire les maisons « anglaises », au nombre de trois, dont celle de Kerfrec-Huella. Nous trouvons mêlés dans ce récit divers souvenirs concernant le travail du lin et de la toile, le commerce et l'exportation vers l'Angleterre, et aussi les associations, familiales et professionnelles, et la construction de maisons rurales solides et cossues.

On doit en tout cas constater que certaines des constructions recensées étaient des maisons simples, non géminées, comme celle de Pennanvern (de 1649, détruite) qui avait un simple escalier extérieur avec *balet* ; mais c'étaient toujours des maisons en bel appareil.

Or on relève ailleurs d'autres traditions :

— A Gouezou-Bras en Sizun, les maisons auraient été construites

par une « confrérie de maçons » (nous ne pouvons garantir l'authenticité absolue de cette tradition).

— A Morlaix, une maison du XVII^e siècle aurait, selon Melscoët qui y était né vers 1875, été construite par des « moënes anglais, qui parcouraient le monde » en édifiant les églises... et aussi les dolmens et les menhirs. On ne saurait exprimer de façon plus suggestive que, lorsqu'ils ne sont l'œuvre ni du diable ni de géants, les monuments importants ont été construits par des associations, ou des confréries (est-ce cet aspect de confrérie qui est à l'origine de l'attribution à des « moines » de la construction de plusieurs maisons rurales dans le Léon du sud non quevaisier, nous n'oserions l'affirmer).

Dans ces derniers cas, les soçons peuvent bien avoir été simplement des confréries de maçons. Ceci explique aussi très simplement l'attribution aux Anglais de la construction des beaux moulins de Coatlosquet (1608) en Plounéour-Menez et de Coatanscour en Plourin-lès-Morlaix à la même époque que nos maisons. Le rôle économique de ces soçons au XVII^e siècle a sans doute été important. Ces maisons, réalisées par une corporation spécialisée, à la même époque que les églises, tranchaient avec les médiocres constructions rurales en petit appareil de schiste de l'époque précédente, telles que nous pouvons en juger par quelques restes ; elles ont donc marqué la mémoire collective.

Ne donnons pas au terme « soçon » un sens trop étroit, il pouvait désigner non seulement des consorties et d'autres associations rurales (familiales, ou peut-être même commerciales) mais aussi dans certains cas les constructeurs.

2 - Remarques

Bien que nous n'ayons eu en vue que l'architecture de ces maisons dans son seul rapport avec les structures familiales, nous profitons de cette opportunité pour mettre en garde contre quelques idées actuellement répandues.

Les habitants de ce pays, tout au moins ceux qui avaient quelque peu vécu avant la première guerre mondiale, ou même ceux qui ont gardé quelque tradition n'ont, quoiqu'en disent certains aujourd'hui, jamais appelé ces maisons des « manoirs » en raison de leur apparence. Ce terme ne désignait jamais que d'anciennes terres nobles, pour lesquelles il avait été conservé par l'usage, quelle que fût l'habitation, souvent médiocre (à Lannivinon en Saint-Thégonnec par exemple). Limbahu (également en Saint-Thégonnec), qui a été cité dans ce sens supposé, était réellement un manoir et le vénérable père Pierre Quintin portait dans sa jeunesse le nom de sieur de Leimbahu. Mais il est vrai que des terres nobles affermées ont

parfois été baillées plus tard à domaine congéable (c'est le cas de Kervern) et ont ensuite pu recevoir des *tiez saozon* : ceci est différent.

Certains auteurs récents attribuent à un désir d'ostentation ce type d'architecture, en particulier à cause de l'*apoteis*. En fait les critères des paysans léonards du XVII^e siècle ne semblent pas avoir été les mêmes que ceux de nos contemporains : c'est ainsi que l'escalier extérieur de la maison nord de Kerzépré (convenant Ropars) était caché par un mur et situé au nord à l'opposé de la façade et de la cour close ; quant à la maison est de Kervern (Crechminec), l'escalier extérieur et l'*apoteis* se trouvaient à l'est, donc également à l'opposé de la cour sur laquelle donnait une simple porte, aussi Le Guennec ne l'avait-il pas remarquée. Les bâtisseurs ont surtout attaché de l'importance à la qualité de la construction, à la beauté de l'appareil, et même à son austérité.

Si nous nous limitons au Léon méridional, il n'y a pas lieu d'opposer l'*apoteis* au cache-table ; plus exactement le langage courant ne fait pas cette distinction qu'il ne ressent pas le besoin de faire : l'*apoteis* n'est qu'une forme locale du cache-table, un peu particulière en ce qu'elle comporte l'emplacement pour un lit-clos ; elle est donc relativement large, avec une fenêtre un peu latéralisée située sur l'axe de symétrie de la table. Le terme utilisé au XVII^e siècle pour l'avancée est « bout dehors » qui caractérise l'architecture extérieure ; au XVIII^e siècle l'appellation de « cache-table » prévaut, mais « bout dehors » reste encore une expression utilisée, par exemple lorsqu'il existe deux avancées dont l'une seulement contient les tables du rez-de-chaussée et de l'étage (ainsi au Penher en Plounéour-Ménez, acte sous seing privé non daté, vers 1777).

Quant à l'*étymologie*, nous n'avons trouvé aucune mention certaine du mot *apoteis* dans les documents anciens. Notre hypothèse de départ (une « contribution », une « participation ») même non prouvée reste tentante, mais on peut lui en préférer une autre, Roquefort indique en effet :

« APPAST, appast, apat, apatiliz, appastis, appatiz : repas, nourriture (...), de *pastus* ».

Ne faudrait-il pas traduire tout simplement : « salle à manger » ? C'est sans doute le plus plausible ; mais il a pu exister entre tous ces mots voisins des confusions et des contaminations sémantiques comme le montre bien d'ailleurs la citation ci-dessus. On ne peut en outre exclure tout à fait la coexistence de plusieurs de ces sens.

Quant à la fonction des différents étages, elle a curieusement soulevé des problèmes. Précisons donc que le rez-de-chaussée servait presque toujours à l'habitation, mais qu'il y avait des exceptions : Ty-Glaz surtout, en Plounéour-Ménez, actuellement disparu ; Pennanvern, de 1649, en Saint-Thégonnec : dans ce dernier cas cependant, ce n'était sans doute qu'une simple *kambr*. L'*apoteis* fournissait une pièce supplémentaire,

bien éclairée, isolée des courants d'air, de situation commode près du foyer et recevant le lit des parents. Jamais elle n'abritait de métier à tisser (une certaine humidité est d'ailleurs plus favorable au tissage). Pour l'étage, nous ne connaissons de descriptions de son ameublement que par des inventaires du XVIII^e siècle où la maison était occupée par une famille unique (par exemple à Kervern).

L'avancée contenait généralement une table longue qui paraît avoir eu parfois des allonges à l'italienne et qui servait à lisser et à plier la toile, de nombreuses armoires et presses à lin, et l'ourdissoir quand il n'était pas installé au grenier. Quant aux lits, leur présence à l'étage n'était ni la règle ni l'exception, cela dépendait du nombre des habitants ; le rez-de-chaussée était occupé préférentiellement, ne fût-ce que parce qu'il était chauffé presque en permanence, l'étage ensuite. Mais la cheminée n'était pas, comme on l'a imaginé, destinée à l'« ostentation » (*sic*)... Encore ne parlons-nous que du XVIII^e siècle puisque, nous l'avons dit, nous n'avons pas de documents directs sur le siècle précédent. Or, compte tenu de nos réflexions ci-dessus, on peut penser que l'étage a bien pu au départ loger un jeune couple associé « à pot et à feu » à ses parents ; évitons pour le moment les affirmations trop absolues et les généralisations hâtives...

Enfin, les mots *soçon* et *apoteis* sont d'origine romane évidente. Serait-ce en partie pour cette raison qu'ils ont été mal compris en milieu bretonnant ? Pourtant la proportion importante de mots français dans le vocabulaire breton et les étroits rapports commerciaux du Léon méridional avec Morlaix et d'autres villes sont bien connus. Une objection vient enfin à l'esprit : la confusion entre *soçons* et anglais ne s'est pas produite seulement en Bretagne. Nous n'avons pas poursuivi nos investigations pour d'autres provinces, signalons cependant chez Godefroy une variante intéressante : « soichon ».

C'est à dessein que nous n'avons pas abordé le thème des « julots », parfois associé aujourd'hui à celui des *tiez saozon*. Le mot, de nos jours en vogue, est trop largement utilisé (21) et un peu de rigueur serait nécessaire. Mais étendre la discussion à ce sujet complexe aurait débordé largement les limites que nous avons assignées à cette brève étude.

Dr Michel LAHELLEC

Maître de conférences des universités (E.R.)

Clermont-Ferrand

(21) Thèmes folkloriques actuellement en faveur : cf. le libelle précurseur (1979) de Y. MIOSSÉC « Diwar-benn ar Juloded Gorre-Leon » *Brud Nevez*, niv. 24, miz meurzh 1979, p. 19-26, en breton.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons déjà mentionné dans le texte plusieurs références d'histoire locale, et en particulier les recherches de Jean FEUTREN (1912-1990), publiées dans son *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, 51-52 (mai et juin 1979) et 97 à 103 (de juillet-août 1983 à février 1984).

Pour l'architecture rurale du haut Léon méridional, la bibliographie est également presque toute postérieure à la recherche publiée ici et poursuivie indépendamment. Citons :

— Patricia GAILLARD-BANS, « Pour une ethnohistoire de la maison rurale : l'exemple de la Basse-Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 107 (1979), p. 339-373.

— Patrick HERVÉ, *Les maisons rurales de Bretagne*, éditions Skol Vreizh, Morlaix 1981.

— Daniel LE COUEDIC et Jean-René TROCHET, *Bretagne*, Coll. L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes. Musée national des arts et traditions populaires. Paris, Berger-Levrault, 1985.

— Gwyn-I. MEIRON-JONES, *The Vernacular Architecture of Brittany, An essay in historical geography*, John Donald, Edinburgh 1982.

— Ernest OLIER, « La maison du tisserand à porche extérieur surélevé, souvent appelée « Ti-Saoz » ou « Ti-Saozon », dans le Haut Léon au XVII^e siècle, avec note sur le lin », *Supplément au Bulletin Paroissial de Pleyber-Christ*, Pâques 1980.

— Ernest et Yvonne OLIER, « La maison de tisserand à porche extérieur surélevé du XVII^e siècle dans le Haut-Léon », in *Archéologie en Bretagne*, 27 (3^e trim. 1980), p. 51-58.

— Ernest et Yvonne OLIER, « L'escalier extérieur en pierre : une caractéristique de la maison de tisserand », *Maisons et Décors. Bretagne et Pays de Loire*, n° 155, oct.-nov. 1981 « Magazine » p. 7-13.

— Ernest et Yvonne OLIER, « La maison de tisserand à porche extérieur surélevé dans le Haut-Léon au XVII^e siècle », in *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 109 (1981) p. 289-309.

— Ernest et Yvonne OLIER, « La maison à porche des paysans-marchands toiliers du Haut-Léon au XVII^e siècle », in *Tiez Breiz, Maisons et Paysages de Bretagne*, 4 (1984) p. 4-10.

Jean-François SIMON, *Tiez. Le paysan breton et sa maison t. 1 : Le Léon*, Éditions de l'Estran, Douarnenez 1982.

— Jean-François SIMON, « Les maisons à avancée du Finistère », in *Ar Men* n° 1 (1986) p. 20-31.

De l'immense littérature concernant les communautés, nous extrairons seulement l'ouvrage classique de :

— Jean GAUDEMET, *Les communautés familiales*. Ed. Marcel Rivière Paris 1963,

Pour l'histoire du droit, le travail fondamental de :

— Jean YVER, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés — Essai de géographie coutumière*. Paris Sirey, 1966.

Sur les structures rurales, signalons parmi les travaux récents :

— Jean GALLET, « Le congément des domaniers dans le Trégor au XVIII^e siècle », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 60 (1983) p. 143-159.

— Jean GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Age à la Révolution*, Éditions Ouest-France « Université » Rennes 1992 (paru depuis notre exposé).

Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici tous ceux qui nous ont aidé, dont beaucoup sont aujourd'hui disparus, et auxquels va notre gratitude. Nous voulons l'exprimer aussi à Melle H. Chalas, conservateur en chef à la Bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand, pour son aide précieuse et sa grande disponibilité.

RÉSUMÉ

Dans le Léon méridional, quelques maisons rurales du XVII^e siècle portent de tradition le nom de *tiez saozon*, traduit usuellement par « maison des Anglais », mais qui provient plutôt du français médiéval *soçon* = camarade, ami, associé : elles sont très fréquemment jumelées (accolées ou séparées) et présentent parfois des inscripti

L'examen de quelques cas précis apporte une réponse au moins partielle : c'est à cette époque (1620-1680) que l'essor économique créé par l'industrie rurale de la toile entraîne le développement du domaine congéable qui, alors seulement, prend dans cette région une grande extension ; les contrats consentis à des consorts expliquent dans nombre de cas la structure bipartite des villages et les maisons jumelles, mais des associations familiales plus étroites peuvent être décelées pour certaines des toutes premières maisons à avancée.

Cependant le terme *soçon* peut recouvrir aussi d'autres associations, professionnelles (maçons), ou même commerciales.